



ATTENTION URGENT !

Heures supplémentaires effectuées entre le 2 août et le 31 octobre 2021

Nous avons été informés dans le cadre du paiement des heures supplémentaires effectuées entre le 2 août et le 31 octobre 2021 dont le paiement est prévu au mois de janvier 2022 qu'une notification sera transmise dès demain sur Octime aux agents pour lesquels le paiement est susceptible de faire basculer le compteur année en cours en-dessous des limites prévues dans le RI-GTT (- 20 heures).

Cette notification, visible dès la première connexion au compte employé, invitera les agents concernés à se positionner en faveur ou non d'un paiement intégral des heures supplémentaires identifiées. Il conviendra de cocher les deux cases "J'ai bien lu", de répondre par "Oui", "non" ou un commentaire "PARTIEL" à la deuxième question et de valider ces réponses.

Vous trouverez ci-dessous une capture d'écran de cette notification :

Contrôle de vos notifications

Pour le 22/12/2021, Dans le cadre de la campagne des heures supplémentaires liées au COVID pour la période du 02/08/21 au 31/10/21, le paiement de ces heures entrainerait un solde négatif de votre compteur de l'année en cours entre -20h et -40h.

Votre réponse J'ai bien lu

Votre commentaire

Pour le 22/12/2021, Merci de nous indiquer la modalité que vous retenez : en cochant OUI paiement des heures - en cochant NON : aucun paiement. Si vous souhaitez un paiement partiel, cochez OUI et indiquez en commentaire ci-dessous : PARTIEL

Votre réponse Oui Non J'ai bien lu

Votre commentaire

Valider

Ainsi, nous vous encourageons à vous connecter au moins une fois d'ici le 5 janvier prochain pour faire part de votre choix.

PS : Les personnes qui n'auront pas répondu à cette notification seront recontactées par téléphone au cours du mois de janvier.